
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Neuvième séance – Mardi 11 septembre 2001, à 17 h

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Marie-Thérèse Bovier, Sophie Christen, Eustacia Cortorreal, Barbara Cramer, M. Guy Dossan, M^{me} Fatiha Eberle, M. Paul Oberson et M^{me} Arielle Wagenknecht.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller et Alain Vaissade, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 29 août 2001, le Conseil municipal est convoqué au Centre international de conférences Genève pour mardi 11 septembre et mercredi 12 septembre 2001, à 17 h et 20 h 30, et dans la salle du Grand Conseil pour lundi 1^{er} octobre 2001, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, c'est avec une très forte émotion que je m'adresse à vous ce soir. Tout à l'heure, en regardant les chaînes de télévision CNN, France 2 et TSR, nous avons eu l'impression d'assister à un film catastrophe des plus lamentables. La Ville de Genève exprime sa solidarité avec toutes les villes américaines qui, aujourd'hui, comptent des milliers, – je dis bien des milliers – de victimes.

Mesdames et Messieurs, cette catastrophe est certainement liée à ce qui se passe au Moyen-Orient. Cela prouve que les va-t-en-guerre, qu'ils soient américains, arabes ou israéliens, sont responsables de cette situation et que nous devons ce soir réactiver l'esprit de Genève, qui est un esprit de paix, de solidarité, de respect de l'autre, qu'il soit musulman, juif, chrétien, athée ou agnostique, qu'il soit blanc, jaune ou noir. Nous devons donc réactiver cet esprit de Genève. Genève, ville de paix, ville d'Henry Dunant, lui qui aurait certainement été partie prenante dans une réouverture d'un dialogue entre toutes les parties concernées dans cette région du monde à laquelle nous tenons: le Moyen-Orient.

Mesdames et Messieurs, je vous demande maintenant de vous lever et d'observer une minute de silence, non seulement pour les victimes des Etats-Unis, mais aussi pour les victimes palestiniennes ou israéliennes de ces dernières semaines.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je remercie notre maire pour ces paroles pleines d'émotion. Excusez-moi d'être terre à terre et de revenir sur ce qui nous occupe aujourd'hui lors de cette séance. J'aimerais vous informer que M. Charles Lassaue, avocat, licencié en sciences économiques et sociales, a été nommé directeur adjoint du département des finances de la Ville de Genève. Je vous informe encore d'une autre nomination, celle de M^{me} Norma Magri, qui a été nommée administratrice de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP) avec effet au 1^{er} septembre. M^{me} Magri, vous la connaissez puisqu'elle a travaillé pendant une dizaine d'années au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, sous la responsabilité de M^{me} Burnand et, ensuite, sous celle de M. Ferrazino. M^{me} Magri est également avocate et, donc, depuis le 1^{er} septembre, elle dirige la CAP. Voilà pour les nominations.

J'ai maintenant une communication de la plus haute importance à vous faire concernant le projet de budget 2002. Nous avons reçu une lettre de M^{me} Calmy-

Rey, datée du 4 septembre 2001, qui nous est parvenue le vendredi 7 septembre; elle est adressée à M. le maire Manuel Tornare. A ce propos, je vous fais la déclaration suivante: «Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, certains d'entre vous ont déjà eu vent que la Ville de Genève a reçu en date du 4 courant un courrier de M^{me} Micheline Calmy-Rey, conseillère d'Etat en charge des finances cantonales, l'informant de l'estimation du produit de l'impôt 2002. Cette prévision, qui est élaborée notamment sur la base du produit des impôts enregistrés en 2000, sur les recettes inscrites au budget de l'Etat en 2001 et sur l'évolution présumée des revenus 2001, 2002, se révèle nettement moins favorable pour la municipalité que ce qui nous avait été annoncé durant le premier semestre de l'année. Concrètement, cette estimation a une incidence particulièrement néfaste pour la Ville de Genève, puisqu'elle implique une diminution de 30 millions de francs environ des revenus escomptés, tels qu'ils ont été introduits dans le projet de budget qui vous a été proposé.

»Si cette annonce va apporter de l'eau au moulin de ceux qui doutent de la fiabilité des prévisions fiscales, il n'est pas sans intérêt de faire trois réflexions. Premièrement, nous restons dépendants de ceux qui sont à la source de l'information, soit les services du Département cantonal des finances, quelle que soit la fiabilité de leurs prévisions. Pour mémoire, il n'est pas inutile de rappeler que, l'an passé, à pareille époque, ce sont des revenus excédentaires pour 49 millions de francs que nous recevions comme une manne. Deuxièmement, les erreurs de prévision se répercutent dans le temps en cas de différentiels importants entre la prévision et la réalisation. Ainsi le projet de budget que nous vous avons présenté pour 2002 intégrait, entre autres données, l'accroissement des 49 millions de francs qui nous avaient été annoncés l'an passé par M^{me} Calmy-Rey pour l'exercice 2001; hausse des revenus qui nous semblent, à ce jour, avoir été optimiste.

»Troisièmement, le processus budgétaire, tel qu'il est conçu actuellement, ne nous permet pas d'affiner le projet de budget qui vous est présenté fin août, début septembre. Pour mémoire, les premières réunions du Conseil administratif ont lieu courant avril, afin d'arrêter un projet de budget qui est envoyé début juillet à notre département de tutelle, soit le Département cantonal de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie. L'accord de M. le conseiller d'Etat Robert Cramer nous parvient dans le courant de l'été et nous pouvons le soumettre à la commission des finances début septembre, avant que le Conseil municipal ne le traite en commission pendant deux mois. Faut-il dès lors envisager un décalage de ce planning pour permettre au Conseil administratif d'intégrer ces informations? La question mériterait d'être une fois débattue. Pour l'heure, le Conseil administratif a décidé de remettre l'ouvrage sur le métier, afin de déterminer le meilleur moyen d'intégrer cette nouvelle donnée au projet de budget 2002.

»Nous vous demandons, par conséquent, dans l'intervalle, de voter le renvoi en commission du projet tel qu'il vous est présenté à l'heure actuelle, le Conseil administratif s'engageant à venir le plus rapidement possible avec des amendements; c'est ce qu'on appelle le correctif budgétaire.»

Je crois que c'était une communication extrêmement importante à vous faire, car il est clair que cette nouvelle estimation de l'impôt 2002 va changer le projet de budget pour l'an 2002.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous avons reçu de la part du Conseil administratif une demande pour traiter en urgence les propositions suivantes figurant dans notre ordre du jour: PR-128, PR-132, PR-145, PR-146, la proposition PR-150 concernant le projet de budget 2002, la présentation du 20^e programme financier quadriennal 2002-2005, la proposition PR-155 et les rapports PR-95 A et PR-118 A qui est le rapport de la commission des finances sur les comptes rendus administratif et financier de l'exercice 2000.

Nous avons également reçu, à l'instant, une motion urgente, la motion M-215, de MM. Bernard Lescaze, Jean-Pierre Oberholzer et Robert Pattaroni, intitulée «Gestion de la Fondetec: pour la transparence». Conformément aux nouvelles dispositions de notre règlement, ces urgences seront abordées à 20 h 30 et, si l'urgence d'un objet est accepté, l'objet sera traité immédiatement à la suite du vote de la clause d'urgence.

Je propose que nous traitions, avec votre accord et sur proposition du bureau, tout d'abord l'urgence de la proposition PR-150, soit le projet de budget 2002, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Monsieur Perler, vous avez la parole.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Monsieur le président, vous avez proposé que nous traitions en priorité l'urgence du projet de budget 2002 et j'aimerais savoir quel sera l'objet suivant.

Le président. Les objets seront traités selon l'ordre dans lequel ils ont été déposés, à savoir les propositions PR-128, PR-132, PR-145, PR-146, etc. Pour respecter la loi sur l'administration des communes, peut-être que nous insérerons à l'intérieur de ces objets munis de la clause d'urgence les comptes de l'exercice

2000, mais je ne pense pas qu'il soit souhaitable d'enchaîner le débat sur le budget et le débat sur les comptes.

Je continue avec les communications du bureau du Conseil municipal. Suite à l'article de la *Tribune de Genève* du 1^{er} novembre 2000 mettant en doute l'utilité de construire l'école Peschier, M. Tornare nous communique, le 29 août 2001, que l'accroissement démographique dans le secteur Champel-Malagnou est à l'origine de la décision prise au début des années 90 de construire l'école Peschier, qui est terminée pour la rentrée 2001. Dix classes, sur les seize prévues, sont occupées depuis le 27 août 2001. L'occupation complète de l'école interviendra dans un délai de cinq ans. Entre-temps, les locaux vacants sont utilisés pour accueillir des activités annexes et pour assurer l'encadrement parascolaire. Voilà, je vous précise encore que ce courrier sera inséré dans les meilleurs délais dans IntraCM.

L'information suivante concerne la gare routière de Genève. Après de nouvelles discussions avec la Commission de surveillance et le Service administration et opérations foncières, la Gare routière Genève SA nous informe qu'elle accepte finalement la mise en droit de superficie de la plate-forme de la gare Dorcière, ainsi que du bâtiment qui y est érigé et, partant, la prise en charge des travaux de rénovation, pour autant que certaines conditions-cadres soient réunies. Les conseillers municipaux souhaitant avoir cette information dans le détail peuvent la demander à leur chef de groupe qui a reçu cette information et une copie du courrier de la Gare routière Genève SA.

L'autre information du bureau concerne une lettre de l'Association Suisse Cuba. Cette association appelle les organisations politiques, syndicales et sociales engagées dans la lutte pour la construction d'un monde meilleur à soutenir activement la Journée mondiale de solidarité avec Cuba qu'elle organise à Genève le samedi 6 octobre à la Salle du Faubourg. Cette journée débutera à 18 h pour se terminer à 2 h du matin. Les bénéficiaires de cette journée financeront un projet d'aide au système de santé publique cubain. Cette lettre a été transmise pour compétence au Conseil administratif et également aux chefs de groupe.

Je fais maintenant donner lecture, par M^{me} Vanek, secrétaire, de la lettre de démission de M. Paul Oberson.

Lecture de la lettre:

Monsieur le président,

Comme vous le savez peut-être, la fermeture forcée de l'Oblomov et les trasseries financio-administratives qui en découlent m'ont contraint à réorganiser

ma vie professionnelle du tout au tout. Je suis actuellement responsable d'internet au CICR, c'est-à-dire de deux sites situés un à Genève et un en Argentine, qu'il faut transformer du tout au tout, plus un site à développer en Egypte, un à Moscou et un autre en projet à Pékin. Nous venons de finir l'exercice des objectifs et je constate que ma nouvelle vie va m'amener à effectuer de nombreux déplacements de plusieurs jours chaque mois. Il m'apparaît dès lors évident que je n'aurai plus la disponibilité nécessaire pour suivre les travaux du Conseil municipal. Vous comprendrez, je l'espère, que je préfère ne pas accepter de mandat que je ne pourrai remplir de façon satisfaisante et que la seule solution me restant est de démissionner. Je regrette de n'avoir pu vous avertir plus tôt, mais il m'était impossible d'anticiper cette situation avant la clôture des objectifs.

Je tiens à souligner que je garderai un souvenir impérissable de cette expérience municipale, malgré les quelques incontournables couleuvres, et que ce sera avec plaisir que je réitérerai ce type d'engagement si l'avenir me le permet.

En vous souhaitant plein succès pour l'année à venir, je vous prie d'accepter, Monsieur le président, mes respectueuses salutations.

Paul Oberson

Le président. Les formalités d'usage pour la prestation de serment du successeur de M. Oberson sont en cours; il est possible que cette prestation se déroule lors de l'une de nos séances supplémentaires du 1^{er} octobre.

M^{me} Corinne Billaud-Antoniadès nous informe de sa démission du conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés. Je prie M. Fischer, secrétaire, de bien vouloir lire cette lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 30 août 2001

Concerne: Fondation d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Par le présent courrier, je me dois de vous informer que je suis contrainte, et à regret, de devoir démissionner de la fondation citée sous référence pour la fin du mois de septembre prochain, d'une part, parce que j'ai trouvé un nouvel emploi et que, d'autre part, comme certains d'entre vous le savent, je suis condamnée au fauteuil roulant et que les locaux ne sont malheureusement pas accessibles.

Je tiens à vous remercier de la confiance que vous avez placée en m'élisant au sein de ladite fondation, où j'assume la fonction de secrétaire et de responsable du rapport annuel qui vous est adressé.

Je souhaite d'ores et déjà plein succès à la personne qui me succédera.

En vous réitérant mes remerciements pour votre confiance, je vous prie de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à mes sentiments dévoués.

Corinne Billaud

Copie: M. Roland Stampfli, président de la Fondation HLM de la Ville de Genève

Le président. Nous procéderons au remplacement de M^{me} Corinne Billaud-Antoniadès lors de nos séances d'octobre.

Je vais faire donner lecture d'une lettre que M. Carlo Lamprecht, président du Conseil d'Etat, M. Patrick Plojoux, président de l'Association des communes genevoises, et M. Manuel Tornare, maire de Genève, ont adressée à M. Moritz Leuenberger, président de la Confédération suisse et chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Cette lettre a également été adressée à l'Assemblée fédérale, avec copie aux présidents des gouvernements cantonaux, suite à l'adoption, le 15 mai 2001, par le Conseil municipal de la proposition de résolution PR-124, concernant la suppression de l'ensemble des succursales de la Poste n'atteignant pas un certain volume d'activités. Je demande à M^{me} Keller Lopez, secrétaire, de nous donner lecture de cette lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 22 juin 2001

Monsieur le président de la Confédération,

Les différentes communes de notre canton se sont mobilisées et ont fait parvenir au Conseil d'Etat une résolution signée par leur Conseil municipal (voir liste ci-jointe). De chacune de celles-ci, il ressort, hormis une légitime inquiétude, une opposition déterminée et toujours plus importante face à la fermeture des offices postaux.

A l'encontre de cette réorganisation, les Conseils municipaux mettent en exergue:

- le rôle économique et social du bureau de poste du village ou du quartier;
- l'importance de celui-ci dans le maillage social;
- les conséquences économique, sociale et culturelle de ces fermetures sur les régions et villages éloignés des grands centres;
- la notion de solidarité confédérale, clé de voûte de la cohésion nationale;
- le tort causé aux personnes handicapées, aux aînés qui n'auront ni les moyens de se déplacer ni l'accès aux nouvelles technologies de l'information;
- la pénalisation des entreprises des régions excentrées, diminuant ainsi leur capacité concurrentielle.

Au nom du Conseil d'Etat et des communes, je me permets d'intervenir auprès des Chambres fédérales pour qu'elles redéfinissent la notion de service public dans le respect des considérants. Je prends également la liberté de vous transmettre la liste des pétitions adressées par les citoyens des communes concernées en vous demandant d'entreprendre toutes les actions nécessaires, afin que la Poste renonce à son projet.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le président de la Confédération, à l'assurance de ma parfaite considération.

Patrick Plojoux

Manuel Tornare

Carlo Lamprecht

Annexes: ment.

Le président. Concernant l'application du règlement, article 78 nouveau, qui entrera en vigueur aux sessions d'octobre, je prie M. Lathion, secrétaire, de bien vouloir lire la lettre que j'ai adressée au nom du bureau au Conseil administratif.

Lecture de la lettre:

Genève, le 5 septembre 2001

Monsieur le maire,
Monsieur le vice-président,
Messieurs les conseillers administratifs,

Je vous informe que le bureau et les chefs de groupe se sont réunis le 4 courant, notamment pour mettre en œuvre l'application de l'article 78, alinéa 4, du

règlement du Conseil municipal accepté par le Conseil municipal le 6 juin 2001, dans le rapport PA-10 A: «Si aucun conseiller municipal ne s’y oppose, sur proposition du bureau et avec l’aval des chefs de groupe, la proposition est renvoyée directement en commission sans débat.»

A cet effet, les dispositions suivantes, acceptées à l’unanimité, entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2001:

1. Les chefs de groupe et les membres du bureau se réuniront les mardis des séances plénières, à 16 h 30, à la salle Nicolas-Bogueret. A cette occasion, chacun exprimera la position de son parti quant au renvoi des propositions en commission.
2. Si aucun parti ne souhaite s’exprimer sur les propositions à renvoyer en commission, la décision sera communiquée au Conseil administratif, à qui il sera proposé de développer son argumentation en commission.

Pour les séances du bureau qui se déroulaient les mardis des séances plénières, à 16 h 30, celles-ci sont maintenues le même jour, mais à 16 h.

En ce qui concerne les séances supplémentaires dont les dates pour 2001 vous ont été communiquées par écrit le 29 août 2001, les membres du bureau et les chefs de groupe ont accepté à l’unanimité de ne pas modifier ces ordres du jour, sauf dans le cas d’un délai référendaire qui ne pourrait souffrir d’attendre une séance ultérieure, d’un engagement pris avec une échéance de date ou d’une prestation de serment.

J’exprime au nom des chefs de groupe et des membres du bureau du Conseil municipal le souhait que cette disposition tacite soit également respectée par le Conseil administratif.

En vous remerciant de l’attention que vous voudrez prêter à ce qui précède, je vous prie de croire, Monsieur le maire, Monsieur le vice-président, Messieurs les conseillers administratifs, à l’assurance de ma haute considération.

Pierre Losio

Le président. Nous avons également reçu une lettre de l’Association pour le patrimoine industriel. Il en a été donné copie au Conseil administratif et les conseillers municipaux en ont également reçu une copie.

Le bureau tient, en votre nom, à remercier le Service des espaces verts et de l’environnement pour l’installation de la décoration florale à l’intérieur de cette salle de conférences pendant les deux jours où nous y siégeons.

Je vous informe également que, hier soir, la commission de l'informatique et de la communication de notre Conseil s'est réunie et qu'elle a élu, suite à la démission de M. Paul Oberon du Conseil municipal, son nouveau président en la personne de M^{me} Alexandra Rys.

M. Queloz, président de la commission des sports et de la sécurité, demande aux membres de cette commission de bien vouloir, à 19 h, se rendre dans le bureau E-125, qui se trouve à la sortie de droite, face à la salle, afin qu'il puisse leur donner une information importante.

Enfin, en ce qui concerne les tickets de parking, Mesdames et Messieurs, vous êtes invités à détruire le ticket dont vous êtes en possession et à demander à M^{me} Tiziana Sagace un ticket, qu'elle vous remettra, et de conserver celui-ci jusqu'à la fin de notre session; ce dernier vous servira à sortir ce soir, à entrer demain et à ressortir demain soir. Je vous rappelle qu'il n'est pas nécessaire de vous lever pour prendre la parole. Nous allons aborder maintenant notre ordre du jour.

3. Rapport d'activité 2000 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec).

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le rapport de la Fondetec ne manque pas d'une certaine arrogance. On nous y explique que les banques sont incompetentes, si tant est qu'elles n'y sont pas décrites comme couardes. Il ne suffit pas d'affirmer l'incompétence d'un tiers pour manifester sa propre compétence. A cet égard, les chiffres sont éloquentes. Le capital de la Fondetec est composé de 20 millions de francs supposés servir à l'économie genevoise. Il y a lieu d'observer que les fonds mis à la disposition de l'économie genevoise s'élèvent à 6 millions de francs. En conséquence, si l'on devait admettre un taux de couverture de 100%, 14 millions de francs de fonds publics sont gâchés, 14 millions qui coûtent 5 millions par année à la population genevoise au titre des amortissements, faut-il le rappeler? En appliquant des principes simples du multiplicateur keynésien, on pourrait dire que, pour garantir 6 millions de francs, 1, voire 2 millions suffiraient, de sorte que le gâchis va encore bien au-delà.

Mais ce n'est pas tout. Ces fonds sont mal gérés, comme vous pouvez vous en rendre compte, puisque, dans le cadre de l'exercice 2000, qui a été particulièrement brillant en performances boursières, la Fondetec n'a dégagé qu'un maigre 3% de recettes brutes, c'est-à-dire environ 600 000 francs; et pour obtenir ces 600 000 francs, elle a encore gaspillé 150 000 francs dans ce qu'elle appelle des frais bancaires. Cela signifie que cette somme correspond à environ 700 francs par jour de frais de courtage et de boursicotage. Alors que nous avons l'habitude au Conseil municipal de dire que la taxe Tobin est une bonne chose parce qu'il s'agit de lutter contre la spéculation, nous voyons une fondation que nous avons créée être une grande maîtresse de la spéculation et, qui plus est, de spéculation assez mauvaise, puisqu'elle n'en dégage même pas un revenu dont elle pourrait tirer quelque fierté.

Mais il y a plus grave. En fait, il n'est à l'évidence pas possible que cette somme de 150 000 francs corresponde à des frais bancaires, elle dissimule donc des pertes de deux sortes: soit on a joué avec des options, auquel cas, vu les compétences de la Fondetec, ce n'est pas une centaine de milliers de francs que l'on aurait perdus, mais le capital tout entier, voire au-delà. Souvenons-nous quand même que l'UBS a laissé sa chemise à ce jeu-là. Ce n'est donc pas une perte sur des titres, mais bien – ce qui est plus grave – une perte de change qu'il s'agit d'imputer aux comptes de la Fondetec. Une perte de change, c'est *a priori* normal quand on est un agent financier; mais, concernant une fondation dont la fonction consiste à soutenir l'économie genevoise, je ne peux pas imaginer que les 20 millions de francs, qui, déjà, ne sont pas mis à la disposition des prêteurs mais sont placés en bourse comme le font de simples spéculateurs, soient en outre placés en titres étrangers exposés au risque de change – ce qui n'est pas important – et financent l'industrie étrangère plutôt que l'économie, sinon genevoise, à tout le moins suisse.

En cela, manifestement – ces comptes le démontrent autant qu'il est possible – la Fondetec fait fausse route. Je ne peux que recommander à la commission des finances chargée d'étudier ce document d'aller au-delà du simple examen de la politique de prêt de la Fondetec. Celle-ci est manifestement insatisfaisante, puisqu'elle n'atteint pas les objectifs qu'elle s'est elle-même fixés. Il s'agit d'aller également dans le sens d'un examen, d'une part, de la gestion des fonds confiés à la Fondetec, et, d'autre part, de l'éthique de la politique de placement dont les fondateurs de la Fondetec nous avaient pourtant assurés, au moment de sa création, qu'elle serait irréprochable, ce qui, à la lecture des comptes, n'est à l'évidence pas le cas.

Le président. Je vous informe que, contrairement à ce qui a été annoncé précédemment, la motion M-215 concernant la Fondetec, de MM. Lescaze, Oberholzer et Pattaroni n'est pas urgente mais préjudicielle. Aussi, j'interromps ici le débat d'entrée en matière sur le rapport de la Fondetec et je demande à l'un de ses auteurs de développer la notion de préjudicialité de cette motion, dont le texte est en train de vous être distribué.

M. Bernard Lescaze (R). Nous ne tenons pas à allonger le débat sur la Fondetec en ce moment, et nous vous proposons effectivement d'accepter simplement le renvoi de ce rapport à la commission des finances. La motion préjudicielle qui vous est soumise est la suivante:

«PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE

»Compte tenu des discussions actuelles au sujet de la gestion de la Fondetec, et dans un souci de transparence,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de remettre à la commission des finances, à titre confidentiel, les deux documents suivants relatifs à la Fondetec:

- le rapport du Contrôle financier de la Ville de Genève, commandé par le Conseil administratif;
 - le rapport du Service de surveillance des fondations de l'Etat de Genève;
- afin que la commission puisse les étudier et obtenir les réponses aux questions qu'elle pourra poser.»

C'est ainsi que la commission des finances sera pleinement informée de ce que contiennent ces rapports, et non pas par oui-dire. Nous pourrions étudier les-

dits documents, poser des questions supplémentaires et obtenir d'autres réponses. Nous proposons de renvoyer cette motion préjudicielle au Conseil administratif afin que la commission des finances reçoive ces documents.

Préconsultation sur la motion préjudicielle

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Le Conseil administratif, après délibération, est bien sûr totalement d'accord avec le projet de motion préjudicielle. Nous livrerons donc le rapport du Contrôle financier à propos de la Fondetec à la commission des finances.

Le président. Je vous rappelle que nous sommes en train de débattre de la motion préjudicielle.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). J'aimerais être sûr que, si cette motion préjudicielle est acceptée, cela signifie qu'il y aura un débat ce soir. Est-ce bien le cas?

Le président. Monsieur Mouhanna, les termes de la motion préjudicielle, tels qu'ils viennent d'être énoncés par M. Lescaze et acceptés par le Conseil administratif, stipulent que les documents seront renvoyés à la commission des finances. Si la motion préjudicielle est acceptée, nous poursuivrons le débat d'entrée en matière sur le renvoi du rapport d'activité de la Fondetec à la commission des finances.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je voudrais ajouter un amendement à cette motion préjudicielle. Les documents demandés sont le rapport du Contrôle financier et le rapport du Service de surveillance des fondations; j'ajouterai le rapport de l'organe de révision.

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de remettre à la commission des finances, à titre confidentiel, les *trois* documents suivants relatifs à la Fondetec:

- le rapport du Contrôle financier de la Ville de Genève, commandé par le Conseil administratif;

- le rapport du Service de surveillance des fondations de l'Etat de Genève;
- *le rapport de l'organe de révision...*»

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste votera cette motion préjudicielle.

Mis aux voix, l'amendement de M. Mouhanna est accepté à la majorité.

Mise aux voix, la motion préjudicielle est acceptée à la majorité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de remettre à la commission des finances, à titre confidentiel, les trois documents suivants relatifs à la Fondetec:

- le rapport du Contrôle financier de la Ville de Genève, commandé par le Conseil administratif;
- le rapport du Service de surveillance des fondations de l'Etat de Genève;
- le rapport de l'organe de révision,

afin que la commission puisse les étudier et obtenir les réponses aux questions qu'elle pourra poser.

Le président. Nous poursuivons donc maintenant le débat d'entrée en matière sur le rapport d'activité de la Fondetec.

M. Daniel Sormanni (S). Ce rapport sera évidemment renvoyé à la commission des finances. Je tiens simplement à signaler à cette assemblée qu'à l'intérieur de ce rapport est déjà inclus, depuis 1998, celui de l'organe de contrôle de la fondation, la fiduciaire; par conséquent, l'amendement de M. Mouhanna était inutile, mais enfin, il ne mangeait pas de pain.

Je dirai ensuite juste deux mots, car le débat aura lieu à la commission des finances. En ce qui me concerne, je suis parfaitement serein. Bien évidemment, les propos tenus tout à l'heure par M. Froidevaux sont totalement dénués de fondement. Ce n'est bien évidemment pas ici que nous pouvons argumenter à ce

sujet, puisque les comptes ne contiennent pas suffisamment de détails pour pouvoir, comme cela, sur le siège, cela n'aurait pas d'intérêt, répondre en détail aux accusations proférées par M. Froidevaux – en réalité, c'est un peu de cela qu'il s'agit.

Contrairement à ce qu'il dit, le capital est bel et bien engagé, puisque la fondation a déjà voté pour plus de 20 millions de francs d'interventions; les fonds votés sont donc utilisés tout à fait judicieusement, et les chiffres qu'il a avancés sont absolument mal interprétés. Mais c'est une question de compréhension qui sera éclaircie à la commission des finances, j'en suis persuadé.

En ce qui concerne la gestion de fortune, précisément, il faut aussi savoir ce que l'on veut en la matière: si l'on s'amusait, comme le relevait M. Froidevaux, sur les marchés avec des instruments dérivés, peut-être pourrait-on à ce moment-là accuser l'organe – en l'occurrence, il s'agit de la fondation – de spéculer sur les marchés et d'utiliser ce que d'autres dénoncent. Je vous rappelle premièrement que la fondation est composée de tous les partis politiques, donc de toute façon il n'y a pas de monolithisme. Deuxièmement, le rendement montre qu'il n'y a pas de spéculation sur les marchés; en effet, si c'était le cas, les rendements seraient différents.

Nous appliquons les mêmes règles que les caisses de retraite, à savoir les normes LPP2 – pour ceux qui ne savent pas de quoi il s'agit, l'explication sera donnée à la commission des finances. Je suis persuadé que M. Froidevaux le sait, mais, simplement, c'était évidemment un peu plus facile de critiquer sans vraiment aller au fond des choses. Ces normes de prudence contraignent évidemment aussi à avoir des rendements moins importants, en ces périodes troublées sur le plan des marchés de la bourse, sur les obligations et les quelques actions dont dispose la Fondetec. Voilà ce que l'on peut dire par rapport à cette question. Nous respectons bien évidemment toutes les règles éthiques.

Je rappelle aussi que la fortune n'est pas gérée directement par les membres du conseil de fondation, lesquels se sont bornés à donner des mandats aux banques. Ce sont elles, avec leurs services de gestion de fortune, qui les gèrent. La principale est la Banque cantonale de Genève (BCGe), et nous pourrions débattre sur sa façon de gérer la fortune de la Fondetec, puisque c'est elle qui a réalisé la plus mauvaise performance de toutes nos banques. C'est tout de même une réalité, et c'est sans aucune crainte et même avec plaisir que nous fournirons ces chiffres et le détail de la gestion de la fortune de la fondation à la commission des finances qui souhaite en avoir le détail.

Par conséquent, vous aurez donc tout loisir de faire – le cas échéant, si vous l'estimez utile – tous les reproches nécessaires quant à la gestion de fortune appliquée par la BCGe, laquelle, suite à un mandat de gestion, nous a coûté fort cher. C'est la raison pour laquelle nous avons dénoncé ce mandat de gestion, mais non

pas retiré les fonds à la BCGe, comme certains s'évertuent à le dire dans les couloirs pour nous dénigrer.

Je m'en tiendrai là. Le débat aura lieu à la commission des finances, et, je le redis, je suis personnellement tout à fait serein en ce qui concerne aussi bien l'utilisation des fonds pour l'économie genevoise que la gestion de fortune de la Fondetec, qui respecte les critères éthiques les plus stricts.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Comme vous le savez, j'ai été désigné en novembre 1999 par le Conseil municipal pour siéger au conseil de la Fondetec, et c'est à ce titre qu'il m'incombe le devoir de vous informer de ce qui suit.

Premièrement, pour de nombreuses raisons, dont certaines vous sont connues, je n'ai approuvé aucun budget, aucun bilan et aucun rapport, dont celui qui vous est présenté ce soir. J'aurais voulu être beaucoup plus explicite, mais il se trouve malheureusement que le règlement absurde de la Fondetec m'empêche de le faire. Ainsi, la Ville de Genève, unique bailleur de fonds de la fondation, n'a droit, pour sa part, qu'à une plaquette publicitaire que l'on peut trouver sur les comptoirs des foires et des expositions et qui n'a rien à envier à ces publicités qui prennent les gens pour des imbéciles.

J'en donne un seul exemple: la Fondetec prétend avoir créé ou maintenu 738 emplois sans avoir entamé son capital de 20 millions de francs. Appliquez la règle de 3 pour obtenir 6 milliards de francs, à savoir le budget de l'Etat de Genève. En multipliant par 300, vous obtiendrez 221 400 emplois, c'est-à-dire davantage que le total des emplois dans le canton. Il y aurait de quoi faire cadeau de la Fondetec et de ses recettes à beaucoup de pays.

La deuxième information que je voudrais vous donner est la suivante: il se trouve que la réalité est, selon moi, différente de ce que le rapport décrit. C'est la raison pour laquelle j'ai écrit au Service de surveillance des fondations pour faire état des critiques que je formule et que j'ai formulées à l'égard de la Fondetec. J'attends bien sûr de recevoir une réponse pour savoir jusqu'où je peux aller, mais je trouve que c'est une bonne chose que la commission des finances puisse disposer d'un certain nombre de rapports. J'espère que j'aurai la possibilité de développer mon point de vue.

Je voudrais aussi répondre à M. Sormanni, et ce faisant je ne crois pas faillir à un secret de fonction. Il a prétendu tout à l'heure – et ce sera retranscrit dans le *Mémorial* – que le rapport de l'organe de révision est reproduit dans le rapport de la Fondetec. Je vous donnerai deux exemples montrant que c'est faux. Le rapport de l'organe de révision, en ce qui concerne le compte de résultat de l'exercice, parle d'environ 104 000 francs de frais bancaires et d'environ 44 000 francs de pertes de change. Dans le rapport de la Fondetec, les pertes de change ne sont pas

mentionnées comme telles mais on ne trouve que l'addition des deux sommes, c'est-à-dire 148 000 francs de frais bancaires. Cela signifie que l'on a réécrit le rapport de l'organe de révision en prétendant qu'il s'agissait de sa reproduction exacte.

Deuxième exemple: dans le rapport de l'organe de révision, en ce qui concerne la perte pour 1999, il est question de 500 000 francs pour la perte sur *Info Dimanche*; dans le rapport de la Fondetec, cela devient «amortissements sur participation». Il y a véritablement une volonté de rendre illisibles les pertes de la Fondetec. Il est normal que la Fondetec puisse avoir des pertes – mais il y en a d'autres que celles-là, et je pense que le Conseil municipal l'apprendra tôt ou tard, mais il vaut mieux que ce soit tôt, afin qu'il puisse mettre de l'ordre dans cette fondation, laquelle a malheureusement été créée en tant que fondation de droit privé et avec un manque de transparence qui risque de coûter cher.

Mis aux voix, le renvoi du rapport à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

Le président. M. le maire, Manuel Tornare, me prie de bien vouloir l'excuser auprès de vous, car il a été appelé à s'exprimer auprès des médias au sujet des événements qui se passent actuellement aux Etats-Unis. Nous apprenons à l'instant que le maire de New York vient d'ordonner l'évacuation de la ville.

4. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées en remplacement de M. Pierre-André Torrent, démissionnaire (statuts de la Fondation, art. 9) (art. 131, lettre B, ch. 8, RCM).

Le président. Je prie M^{me} Vanek, secrétaire, de bien vouloir donner lecture de la lettre de démission de M. Pierre-André Torrent.

Lecture de la lettre:

Genève, le 15 août 2001

Concerne: démission

Monsieur le président,

Par la présente, je vous informe de ma démission de membre de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées représentant mon parti (PDC) à la date du 31 août 2001.

Cette démission est liée au fait que je quitte définitivement la Suisse ce mois-ci.

Veuillez croire, Monsieur le président, à mes meilleurs sentiments.

Pierre-André Torrent

Le président. Je demande au Parti démocrate-chrétien le nom de son candidat. Monsieur Bonny. Le Conseil municipal étant représenté au sein de cette fondation par un membre par parti, l'élection est tacite.

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons désigné M. Luigi Minerba pour remplacer M. Pierre-André Torrent.

M. Luigi Minerba est élu.

5. Motion de MM. Alain-Georges Sandoz, François Sottas, Christian Zaugg, Roger Deneys, Pierre Losio, Jean-Marc Froidevaux, Mark Muller, Michel Ducret, M^{mes} Hélène Ecuyer,onique Guignard, Fatiha Eberle, Diana de la Rosa, Vanessa Ischi, Michèle Künzler, Alexandra Rys, Anne-Marie von Arx-Vernon et Sophie Christen: «Donnons une nouvelle impulsion à la création d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite» (M-177)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité de rendre le domaine public de la Ville accessible à tous;
- la politique volontariste menée dans ce domaine par la Ville de Genève il y a une quinzaine d'années;
- l'étiollement de cette démarche pour des raisons budgétaires;
- surtout que les 1500 passages problématiques répertoriés par l'association Handicapés, architecture, urbanisme (HAU) ne pourront être aménagés à vue humaine par la politique actuelle du coup par coup (20 à 30 interventions par an),

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 4117.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter dans les plus brefs délais:

- un projet d'arrêté pour parer aux 200 demandes les plus urgentes et
- un projet de planification des interventions sur dix ans, en concertation avec les associations concernées.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Je serai brève, car la motion est très claire. Pendant des années, nous avons cru que les choses progressaient d'elles-mêmes, mais, en fait, pendant dix ans, pendant les années de crise, on a raboté les budgets mais on n'a pas raboté les trottoirs! Il s'agit maintenant de se remettre à l'œuvre et de parer à ces 200 demandes urgentes, de prévoir aussi cela dans le budgets et d'avoir une prévision pour la suite, car c'est simplement une question de justice pour les personnes handicapées.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Des projets d'aménagement variés, la Ville de Genève en foisonne, des projets d'aménagement voulant satisfaire les citoyens de tous bords, la Ville de Genève s'ingénie à les promouvoir, mais à la commission de l'aménagement et de l'environnement nous nous sommes aperçus que des citoyens avaient été insuffisamment consultés, écoutés, pris en considération, qu'ils n'étaient pas tous satisfaits dans leur demande ô combien légitime; il s'agit des personnes à mobilité réduite, en fauteuil roulant.

Nous avons compris que les aménagements qui avaient été amorcés depuis quinze ans n'avaient pas été suivis de la façon la plus rationnelle, mais organisés au coup par coup, et c'est vraiment ce que nous voulons éviter désormais. On s'est aperçu que des trottoirs étaient abaissés à un endroit et pas abaissés en face du même endroit, que des personnes en fauteuil roulant devaient parcourir plusieurs mètres sur la chaussée avant de pouvoir accéder au trottoir d'en face. On imagine aisément le stress, l'inconfort et le danger que rencontrent ces personnes à mobilité réduite.

Lorsque l'on parle d'aménagements piétonniers et qu'on est prêt à dépenser plusieurs dizaines de millions pour y arriver, aux yeux du Parti démocrate-chrétien, la priorité doit être donnée aux personnes en fauteuil roulant; il s'agit enfin d'aménager notre territoire en tenant compte de leurs besoins. C'est la moindre des choses lorsqu'on veut une certaine qualité de vie pour tous les citoyens en ville de Genève. Nous vous recommandons donc de renvoyer cette motion au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Jean-Louis Fazio (S). En Suisse, 70% des lieux et bâtiments publics sont inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. A Genève, l'association Handicapés, architecture, urbanisme (HAU), en collaboration avec Pro Infirmis, a recensé quelque 1500 points sensibles, dont 200 à aménager d'urgence. Ces chiffres démontrent le retard que notre pays et notre ville ont accumulé en matière de suppression des barrières architecturales. Certains quartiers de notre ville sont dépourvus de trottoirs surabaissés, comme les Pâquis, et constituent de véritables prisons. En effet, il faut se rendre compte que le quotidien des personnes à mobilité réduite est fait d'une foule d'obstacles: aller de l'appartement aux transports publics, faire ses courses au supermarché, se rendre au travail, sans parler des tracasseries administratives – dans cette situation, on peut même parler de harcèlement administratif. Tout cela provoque épuisement, frustration et réel ras-le-bol de la part des personnes handicapées qui ont le sentiment justifié de ne pas être écoutées.

Il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour faciliter la vie des personnes à mobilité réduite. Même si je reconnais la sensibilité et le professionnalisme des collaborateurs de la Division de l'aménagement et des constructions face à cette question, je pense que, vu l'ampleur de la tâche à accomplir, il serait souhaitable que le Conseil administratif nomme au sein de l'administration municipale une personne de contact chargée de s'occuper de toutes les questions relatives à l'accessibilité des lieux et bâtiments publics.

N'oublions pas que cela peut arriver à chacun d'entre nous, personne n'étant à l'abri d'une maladie ou d'un accident! Bien entendu, les socialistes soutiendront cette excellente motion qui permettra aux personnes à mobilité réduite de vivre d'une manière plus indépendante.

M. Michel Ducret (R). J'aimerais tout de même relever qu'il n'y a pas besoin de créer un poste de contact, car il existe déjà au niveau cantonal, il n'y a simplement qu'à poursuivre une politique cohérente. Il existe un service, qui s'appelle le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, dont c'est la tâche, et il faut que ce service commence par faire son travail et se dote d'un budget nécessaire pour mettre en place un réseau cohérent. D'ailleurs, c'est une demande qui émane également de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui a examiné le plan piétons. Dans ce sens-là, il est demandé une cohérence du plan piétons; et dans ce cadre, les déplacements des piétons aussi bien que ceux des personnes handicapées sont à prendre en compte. Il sera alors fort opportun, en même temps qu'on met en place le plan piétons, d'améliorer encore les cheminements pour les handicapés.

Je crois qu'il n'y a pas besoin de créer un poste pour cela, il suffit simplement de faire un travail cohérent avec un esprit de suivi et cela suffira largement. Mais il faut que cette volonté, qui va être celle du Conseil municipal ce soir, j'en suis certain, soit relayée au niveau du Conseil administratif, et que cela soit suivi d'effets dans l'administration, ce qui n'est pas toujours le cas, cela depuis de nombreuses années.

M. Olivier Coste (S). Je voudrais simplement dire que, dans l'attribution de ces travaux par le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, il est nécessaire de tenir compte non seulement des conditions financières de ces travaux indispensables à l'amélioration de la qualité de vie des handicapés, mais aussi des conditions de travail des ouvriers qui vont devoir faire ces travaux. Lors des derniers travaux d'abaissement de trottoirs, pendant des mois on a pu voir des ouvriers étrangers, massette à la main, assis sur le bord des trottoirs le nez à hauteur des pots d'échappement des véhicules, exécuter des tâches qui, avec peut-être quelques milliers de francs supplémentaires, auraient pu être faites dans de meilleures conditions, par des machines et plus rapidement.

M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP). Bien évidemment, le Parti du travail votera la motion M-177 et demande au Conseil administratif d'essayer de faire un peu diligence. Je vous remercie.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter dans les plus brefs délais:

- un projet d'arrêté pour parer aux 200 demandes les plus urgentes et
- un projet de planification des interventions sur dix ans, en concertation avec les associations concernées.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Motion de MM. Gérard Deshusses et Roman Juon: «Suppression du pavillon sis à la rue Barthélemy-Menn» (M-178)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que ce bâtiment est une verrue architecturale en regard de l'école de la Rose-raie, monument classé;
- que le passage couvert qui le comprend est devenu peu sûr et insalubre;
- que ledit pavillon, construit initialement pour des besoins scolaires, est actuellement utilisé à d'autres fins,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ce bâtiment soit démonté immédiatement.

M. Roman Juon (S). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je pense que vous connaissez tous cette annexe de l'école de la Roseraie qui, à l'époque, avait été réalisée lors des travaux concernant cette école. Mais cela fait deux ans, je crois, que ces travaux sont terminés et, pour le moment, il semble que ce pavillon soit loué à l'Etat, sauf erreur, et qu'il soit utilisé comme une annexe de l'école dentaire.

Ce que nous demandons, c'est que ce pavillon soit démonté le plus rapidement possible, cela pour éviter de nous retrouver dans la même situation qu'à la place Sturm, avec ces pavillons qui ont bientôt plus de cinquante ans. Ce pavillon est une verrue laide, immonde et ce qui se passe dessous, pour le nettoyage, pour la moralité, pour tout ce que vous voulez, pose problème. Il faut donc se dépêcher de redonner à cette rue le statut de rue piétonne, qu'elle avait auparavant, je le précise.

Nous demandons donc au Conseil administratif de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ce pavillon soit démonté immédiatement

Préconsultation

M. Roberto Broggin (Ve). Nous, les Verts, soutiendrons ce projet de motion, mais nous proposons un amendement, soit une deuxième invite que je vous lis:

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 4117.

Projet d'amendement

«- de maintenir le statut piéton de cette portion de rue jouxtant l'école primaire de la Roseraie.»

Monsieur le président, je dépose tout de suite cet amendement sur votre bureau. Mesdames et Messieurs, nous vous encourageons vivement à soutenir la motion amendée.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'ai tout de même une information à vous communiquer. Il y a à peu près une année, j'étais intervenu auprès de M. Moutinot pour faire la même demande, puisque dans le cadre du groupe de travail de l'écomobilité dans le quartier Cluse-Roseraie cette question était apparue. Effectivement, nous constatons que si ce pavillon pouvait disparaître tout le monde en serait très heureux et que nous pourrions aménager cette rue, comme d'ailleurs nous venons de le faire à la rue des Peupliers, rue résidentielle qui vient d'être aménagée par nos services.

Je m'étais donc adressé dans ce sens à M. Moutinot, mais il faut savoir qu'une convention lie la Ville de Genève et l'Etat pour l'utilisation de ce pavillon. M. Moutinot, dans sa réponse du 16 février 2001, s'est référé à la convention de mise à disposition qui lie le Canton de Genève et la Ville jusqu'à la fin de 2005. J'étais bien conscient de l'existence de cette convention, mais j'avais demandé qu'il puisse envisager de nous restituer les lieux plus rapidement. La réponse de M. Moutinot a été la suivante: «J'ai examiné avec attention la possibilité d'une remise anticipée des lieux, mais il ne m'est pas possible d'y répondre favorablement. Ces pavillons provisoires font partie des surfaces tampons utilisées dans le cadre des étapes de construction de la Maternité et de l'Hôpital des enfants. Ces surfaces provisoires sont nécessaires et ne peuvent pas être trouvées à l'intérieur du site de l'HUG (Hôpital universitaire de Genève), déjà complètement engorgé par le manque de surface. En regrettant de ne pouvoir répondre positivement à votre requête...»

La démarche a donc été faite il y a environ une année par mes soins auprès de l'Etat, qui m'a répondu en février dernier qu'il n'entendait pas nous restituer le pavillon en question avant le terme fixé par la convention. Par conséquent, nous ne disposons d'aucun autre moyen d'intervention, Monsieur Juon, et j'ai donc le regret de vous informer de cette situation. On ne pourra rien faire d'autre si le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement ne veut pas modifier sa position.

M. Guy Savary (DC). Le Parti démocrate-chrétien votera cette motion. Effectivement, nous soutenons tout ce qui a été dit, car au niveau esthétique ce

Motion: pavillon de la rue Barthélemy-Menn

pavillon est une vraie verrue dans le quartier, tout le monde en est persuadé. J'avais cru comprendre qu'il y avait un manque de locaux scolaires et que c'était pour cela qu'il y avait ce pavillon. Mais, étant donné que quelques classes supplémentaires ont été construites au sein de l'école de la Roseraie, on ne voit plus tellement l'utilité à but scolaire de ce pavillon.

Honnêtement, je dois dire que je découvre la convention mentionnée par M. Ferrazino – je ne dis pas qu'on nous l'a cachée – et, si on ne peut rien faire, on patientera jusqu'en 2005, mais il faudra vraiment que le Conseil administratif prenne des dispositions avec le Canton pour s'assurer qu'en 2005 les grues arriveront dès le premier jour où cette convention sera caduque pour débarrasser ce pavillon. Je l'en remercie d'avance.

M. Gérard Deshusses (S). Je tiens tout d'abord à remercier M. Ferrazino pour la démarche qu'il a entreprise auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement au sujet du pavillon en question, mais la réponse de M. Moutinot ne saurait nous satisfaire. En ville de Genève, on a l'habitude d'avoir des surface dites tampons, on connaît d'ailleurs les pavillons de la place Sturm; je vous signale que ceux-ci ont été construits en 1952, et il se trouve que 1952 est également ma date de naissance. Ces pavillons ont donc l'âge de mes artères, et il n'est même pas sûr que demain ils soient détruits, puisque, vous le savez bien, il y a un référendum.

Par conséquent, je pense que, s'il y a une convention valable jusqu'en 2005, cela ne veut pas dire grand-chose si ce n'est que, jusqu'en 2005, le pavillon existera à cet endroit. Mais il est possible qu'on ait une nouvelle convention et que ce bâtiment reste encore là pour les cinquante prochaines années. Je le regrette très profondément et c'est pourquoi je proposerai au Conseil administratif d'essayer de trouver une autre surface tampon – quoique la formule me choque un peu – à proposer à l'Etat de manière que ce quartier, qui est déjà largement densifié et qui n'a pas besoin de cette verrue, puisse être débarrassé de ce pavillon. A l'avenir, peut-être qu'une politique qui consisterait à éviter les surfaces tampons en ville de Genève serait bienvenue.

Enfin, le groupe socialiste se félicite de l'amendement du groupe des Verts et il votera bien évidemment.

Mis aux voix, l'amendement de M. Broggin est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ce bâtiment soit démonté immédiatement,
- de maintenir le statut piéton de cette portion de rue jouxtant l'école primaire de la Roseraie.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Motion de M^{me} Isabel Nerny: «Changement des boilers dans les salles de bains des immeubles de la Gérance immobilière municipale contre l'installation de l'eau chaude courante» (M-179)'.

PROJET DE MOTION

Attendu que:

- les boilers de salles de bains sont vétustes;
- que leur débit est très limité en temps et en quantité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès de la Gérance immobilière municipale afin que l'utilisation des salles de bains soit mieux adaptée aux familles.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Je vous présente le problème concernant les boilers, bien que je ne sois pas touchée par cela, car je vis seule, mais je parle au nom des familles ayant de nombreux enfants ou petits-enfants. Ces boilers sont d'énormes bombes situées au-dessus de la baignoire, qui sont placées à 80 centimètres du fond de la baignoire, on les a donc au-dessus de la tête lorsqu'on se baigne et on ne peut se mettre que d'un côté de la baignoire. Si vous baignez des enfants le soir, il n'y a plus d'eau chaude, car l'eau chauffe seulement la nuit, de 22 h à 3 h. Si, durant la journée, vous lavez deux ou trois bricoles, quelques langes, quelques layettes, qu'en plus vous vous lavez les cheveux et que vous prenez une douche, il n'y a plus d'eau chaude le soir pour les enfants.

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 4117.

J'aimerais que l'on songe à introduire un peu plus de modernisme dans les salles de bains, ou à faire en sorte que les boilers chauffent aussi la journée, comme cela existe dans certains bâtiments. C'est un gros problème de ne pas pouvoir disposer d'assez d'eau chaude, ce n'est pas pratique à l'heure actuelle, surtout pour les familles ayant des enfants.

Préconsultation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. En l'absence de mon collègue Pierre Muller, je vous donne quand même quelques renseignements sur cette question que nous avons évoquée au sein du Conseil administratif. Je peux dire que nous sommes conscients de la situation, c'est-à-dire qu'il y a des immeubles anciens qui, aujourd'hui, ont encore un système individuel d'alimentation en eau chaude et c'est le cas de l'immeuble dont M^{me} Nerny vient de parler.

D'où cela vient-il? Il y a plusieurs décennies, lorsque des rénovations ont été faites dans les immeubles, on se souciait d'installer le chauffage central, mais on maintenait – pour des raisons qui m'échappent – un système individuel d'alimentation en eau chaude. Ce qui fait qu'aujourd'hui, dans tous les projets de rénovation de nos immeubles qui ont un système individuel d'alimentation en eau chaude, on prévoit la création d'un boiler central, qui est relié à la chaudière de l'immeuble, laquelle, en l'occurrence, est une chaudière à gaz et non plus un système électrique comme c'est le cas pour les boilers individuels. Mais on n'a pas pris l'initiative, en dehors des grandes rénovations, d'intervenir sur tous les immeubles uniquement sur ce point-là, parce qu'alors le coût serait énorme.

Il faut savoir, et vous en prendrez connaissance à la lecture du 20^e programme financier quadriennal qui devrait vous parvenir aujourd'hui ou demain, que sur les quatre ans à venir le Conseil administratif envisage d'affecter une somme de 100 millions de francs pour la rénovation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève. C'est vous dire l'effort qui est consenti.

On pourra difficilement ajouter des interventions ponctuelles du type de celle qui est réclamée par la motion M-179, parce qu'il faudrait ouvrir les murs afin de pouvoir remplacer le système individuel d'alimentation en eau chaude par un boiler central. Ce boiler central doit être installé dans un endroit qui reste à déterminer, mais ce n'est pas très compliqué, en général c'est plutôt dans les caves que dans les greniers, mais cela peut être soit en bas, soit en haut de l'immeuble. Ensuite, il faut une alimentation rejoignant l'ensemble des appartements et il faut ouvrir les murs. Je vous laisse imaginer le coût d'une telle intervention; c'est la raison pour laquelle nous ne la pratiquons que dans le cadre des rénovations globales des immeubles.

Mais vous avez raison, Madame Nerny, et nous en sommes bien conscients, de signaler cela, car aujourd'hui ce n'est pas satisfaisant d'avoir un tel système, sans parler de la problématique environnementale, étant donné la consommation d'électricité que cela engendre pour l'utilisateur. Nous nous efforçons dans le cadre des rénovations d'immeuble de remédier à cette situation, mais nous ne le faisons pas ponctuellement, de cas en cas.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et quelques abstentions libérales et radicales).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès de la Gérance immobilière municipale afin que l'utilisation des salles de bains soit mieux adaptée aux familles.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion de MM. René Grand, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Michèle Künzler, Vanessa Ischi, Alice Ecuivillon, Ruth Lanz et Liliane Johner: «Du vert pour Voltaire!» (M-180)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le petit parc du Musée Voltaire, à la rue des Délices, est très fréquenté;
- que l'espace disponible du parc est trop exigu pour accueillir en même temps les enfants, les jeunes et les adultes;
- que la place de jeux du parc devrait être agrandie pour le nombre croissant d'utilisateurs;

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 4117.

- que les personnes âgées de la résidence contiguë des Marronniers n’ont pas d’autres lieux de promenade à proximité;
- que l’espace du Clos-Voltaire voisin, aujourd’hui inexploité, permettrait d’agrandir le parc pour les besoins différenciés des habitants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’entreprendre des démarches auprès des propriétaires du Clos-Voltaire et des jardins adjacents au parc Voltaire en vue d’acquérir des espaces verts supplémentaires pour les besoins urgents de la population du quartier.

M. René Grand (S). «Du vert pour Voltaire!»: rassurez-vous, Monsieur le président, il ne s’agit pas d’une publicité électorale – quoique, avec M. François Marie Arouet, on ne sait jamais. Concernant la motion M-180, je pense qu’il faut prendre un peu de temps pour pouvoir examiner trois raisons fondamentales qui font qu’elle est urgente. Premièrement, il s’agit de l’opportunité d’une vente qui se présente aujourd’hui; deuxièmement, il y a des demandes de la part des habitants et, troisièmement, cela concerne le patrimoine historique de la ville de Genève.

Pour commencer, je vais faire un peu d’histoire. En 1755, M. François Marie Arouet, dit Voltaire, a trouvé la perle pour se loger, il s’agit du domaine des Délices, tel qu’il l’appelle, lequel se situe dans le périmètre de la rue de l’Encyclopédie, la rue de Lyon, la rue de la Dôle et la rue des Charmilles; c’est donc un vaste domaine où il bâtit non seulement une maison de maître, mais aussi un théâtre et où, afin d’accueillir ses hôtes, il réalise ce bâtiment qu’on appelle aujourd’hui le «Clos-Voltaire».

Pour acquérir cette parcelle de la République, M. Voltaire a dû user d’un subterfuge, parce que, en tant qu’officiellement catholique, il n’avait pas le droit d’acquérir du terrain de la République réformée et c’est par les bons soins du banquier M. Tronchin qu’il a pu obtenir ce domaine. Il en est enchanté, mais les ennuis ne vont pas tarder, puisque la confrérie des pasteurs juge que le théâtre est de très mauvais aloi dans la Réforme protestante. Las de tous ces tracas, Voltaire vend son domaine dix ans plus tard, en 1765, à la famille Tronchin et, pour trouver son nouveau coin de paradis, il émigre à Ferney-Voltaire. Vous savez qu’il y a établi sa demeure et qu’on continue aujourd’hui d’y célébrer sa mémoire avec un domaine et un château.

Mais que reste-t-il du précédent domaine des Délices? Peu à peu, les années suivantes, le domaine va être fragmenté. D’une longueur à peu près d’un kilomètre, il est rétréci petit à petit, puisqu’on vend des parcelles pour construire des logements, pour acquérir de petits lotissements de vigne ou de pâturage. Pour finir, on arrive en 1928 et, scandale, la population apprend que les propriétaires

veulent vendre la villa à des privés. Une pétition est faite qui reçoit rapidement l'approbation d'une grande quantité de gens. La Ville de Genève se décide alors d'acheter ce qui reste du domaine, c'est-à-dire la maison de maître avec le parc qui l'entoure. Le domaine est très rétréci, mais, au moins, la maison de maître est transformée en musée et les alentours en un parc public. Voilà la situation aujourd'hui.

Le deuxième argument concerne les trois pétitions qui déferlent sur le Conseil municipal aujourd'hui. Il s'agit tout d'abord de la pétition P-44, intitulée «Sauvons le Clos-Voltaire». Les habitants et les amoureux de ce domaine, intéressés par l'héritage de M. Voltaire, apprennent que le Clos-Voltaire, donc la maison qui accueillait les hôtes de Voltaire, serait vendue à des particuliers. En dix jours, ils récoltent 1200 signatures pour que ce domaine reste dans les mains du public et ne soit pas vendu à des privés. La deuxième pétition, la P-47, réclame un peu plus de tranquillité sur la petite place de jeux qui est très fréquentée, comme il en est fait mention dans la motion M-180, par toutes sortes de personnes, les enfants du quartier, les personnes âgées de l'établissement médico-social Les Marronniers situé juste à côté. Il y a encore une troisième pétition, la P-50, qui demande l'accès au jardin à la française qui entoure le musée, jardin qui est clôturé. Vous voyez donc qu'aujourd'hui il y a une demande pressante de tous ceux qui s'intéressent à ce domaine.

Le troisième argument est l'opportunité, car un grand établissement financier a acquis le domaine du Clos-Voltaire en pensant pouvoir y bâtir, mais ce domaine n'est pas constructible. Aujourd'hui, d'après nos renseignements, c'est une banque qui possède ce domaine et qui voudrait s'en débarrasser, puisqu'on ne peut rien y construire.

La conclusion est simple, nous demandons que le Conseil administratif prenne son bâton de pèlerin pour aller voir ce qui se passe exactement dans les tractations que j'ai mentionnées, car il est de notre devoir de conserver l'héritage de Voltaire et non seulement de le conserver dans son étroit périmètre, mais aussi de le valoriser. Par exemple, le Clos-Voltaire, qui est un ancien hôtel qui n'a pas été modifié, pourrait devenir un lieu public d'animation et on pourrait également agrandir le parc avec ce domaine pour répondre aux besoins de l'administration et du public. Je donne comme exemple la propriété du château de Ferney-Voltaire, dont j'ai parlé tout à l'heure; celui-ci est géré par la commune et est devenu l'Auberge de l'Europe, ouverte au théâtre, au public, par des animations et par des institutions qui s'y produisent. C'est un lieu qui est devenu célèbre non seulement à Genève, mais dans toute l'Europe.

Nous demandons le renvoi de cette motion au Conseil administratif pour qu'il nous amène une proposition chiffrée afin de sauver le Clos-Voltaire et de répondre aux différentes pétitions.

Préconsultation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je remercie tout d'abord M. Grand pour son exposé historique très intéressant, qui campe bien le décor de ce dossier. Monsieur Grand, sachez que, le bâton de pèlerin, je l'ai déjà pris, puisque, comme vous l'avez dit, trois pétitions ont été déposées et sont à l'examen de la commission des pétitions, sauf erreur, pour la semaine prochaine.

Dans le cadre des pourparlers qu'on a pu avoir avec l'association des habitants, qui souhaitait, entre autres, examiner la possibilité de réaffecter le Clos-Voltaire à l'usage qui existait précédemment – et que vous avez rappelé, Monsieur Grand – il s'agissait d'un hôtel de charme, et qui demandait, pour autant que la Ville se porte acquéreur d'un droit de superficie, si nous ne pourrions pas consentir à un tiers de gérer à nouveau l'exploitation d'un tel hôtel, mais avec un espace public qui serait partagé. Par conséquent, les collaborateurs de mes services ont rendez-vous le 21 septembre avec l'association des habitants en question pour examiner un projet qui est actuellement à l'étude dans ce sens.

Il n'est donc pas impossible que la Ville puisse se porter acquéreur de ces parcelles et du bâtiment auquel vous avez fait allusion, Monsieur Grand, ce qui permettrait de récupérer les espaces verts pour le quartier et de concéder un droit de superficie pour le bâtiment; mais, attention, il faut d'abord connaître les conditions financières de cette acquisition. Par conséquent, j'accueille très favorablement votre motion et ce que vous proposez, Monsieur Grand, à la seule réserve, mais qui est d'importance, des aspects financiers que nous ne maîtrisons pas à l'heure où nous parlons.

M^{me} Vanessa Ischi (Ve). Les Verts acceptent cette motion, car actuellement le quartier Voltaire manque cruellement d'espaces verts accessibles à la population. Nous proposons de renvoyer la motion au Conseil administratif; je crois d'ailleurs que M. Ferrazino y a déjà répondu en partie. Nous aimerions également que le Conseil administratif se renseigne pour savoir dans quelles conditions il serait possible d'acquérir également le bâtiment du Clos-Voltaire, en plus du terrain.

M. Roman Juon (S). J'aimerais attirer l'attention de M. le conseiller administratif Ferrazino qu'il n'y a pas que les personnes habitant juste à côté du parc qui fréquentent ce lieu, mais qu'il y a toute une série d'autres personnes qui fréquentent cet espace public, ce petit parc, la place de jeux. De ce fait, il faudrait élargir la discussion pour que tous les acteurs concernés puissent y participer.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions libérales et quelques abstentions radicales).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre des démarches auprès des propriétaires du Clos-Voltaire et des jardins adjacents au parc Voltaire en vue d'acquérir des espaces verts supplémentaires pour les besoins urgents de la population du quartier.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Motion de M. Alain Marquet: «L'alimentation saine, c'est possible!» (M-181)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les invites de la résolution R-544 qui a fait l'objet du rapport N° 434 A de la commission sociale et de la jeunesse et qui a été acceptée par le Conseil municipal le 16 mars 1999;
- les préoccupations légitimes des citoyens concernant les dérives dans l'alimentation;
- les responsabilités de la Ville de Genève dans tous les lieux où elle participe au financement de repas;
- la réflexion menée dans bien des collectivités sur l'opportunité de servir des repas de qualité;
- les expériences d'autres communes en la matière,

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 4117.

Motion: l'alimentation saine, c'est possible!

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- un rapport sur la mise en œuvre des invites de la résolution R-544 acceptée par le Conseil municipal le 16 mars 1999;
- une étude sur la possibilité de fournir une alimentation biologique dans les établissements appartenant à la Ville de Genève et/ou subventionnés par celle-ci (crèches, cuisines scolaires, services sociaux, homes).

M. Alain Marquet (Ve). Je regrette que M. Tornare soit absent pour cette présentation, vu que cette motion le concerne au premier chef, mais le monde tournant mal comme on le voit, je ferai quand même cette présentation en son absence. Cette demande d'implication de la Ville est justifiée par le fait que nous subventionnons des milliers de repas servis dans des établissements propriété de la Ville ou recevant des fonds de celle-ci, approximativement pour un montant de 1,10 franc par repas, tel que cela nous a été dit dans une des brochures d'information que le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement nous a fait parvenir en début d'année.

La motion M-181 s'appuie sur la résolution R-544 déposée par MM. Régis de Battista, Roman Juon, M^{me} Caroline Dallèves Romaneschi et M. Pierre Rumo, intitulée «Pour une alimentation saine!», qui avait abouti, en mars 1999, au rapport N° 434 A de la commission sociale et de la jeunesse, qui demandait aussi un certain nombre de choses en matière d'alimentation. Pour la forme, je vous rappelle les invites de la résolution amendée par le plénum en novembre 1997 et acceptée par celui-ci en mars 1999. La première invite demandait de «renoncer, dans les établissements appartenant et subventionnés par la Ville de Genève (cuisines scolaires, crèches, services sociaux, homes), à la distribution d'aliments génétiquement manipulés». Pour le moment, effectivement, on peut se demander si cette première invite a été satisfaite, avec quel moyen, quelle preuve on en a et quelle publicité aurait pu être faite à cette mesure.

La deuxième invite demandait de «promouvoir la consommation d'une nourriture saine (de culture biologique) dans ces mêmes établissements». Alors, on n'a rien vu à ce sujet et il y a encore malheureusement des établissements qui certains jours servent des aliments en boîte de conserve.

La troisième invite demandait de «dispenser une information didactique dans les écoles afin de démontrer aux élèves l'utilité d'une «alimentation saine». On n'a rien vu non plus dans ce sens. Il est vrai que cette information incomberait aux infirmières dans les écoles et quand on sait que le Département de l'instruction publique octroie glorieusement un après-midi par semaine pour une infirmière dans une école de 300 élèves, on peut se dire qu'elle a d'autres chats à fouetter que d'informer les élèves sur l'importance d'une nourriture de qualité, d'une nourriture saine.

Je tiens évidemment à rappeler toute l'estime qu'il faut avoir pour les responsables des associations, notamment des restaurants scolaires, qui font souvent des prodiges pour servir des repas le mieux équilibrés possible, cela je veux bien le croire, avec les moyens dont ils disposent. Cette estime est d'autant plus évidente que ces institutions font très largement appel à une structure bénévole, dont vous savez comme moi qu'elle est un héritage direct des francs-maçons de la fin du XIX^e siècle, qui voulurent ainsi aider les familles les plus indigentes à nourrir leurs enfants de façon satisfaisante.

Il convient aussi de rappeler ici que nous entretenons une relation très particulière avec l'alimentation, à une époque où les lieux de production sont de plus en plus éloignés des lieux de consommation. Cet éloignement ainsi que les nombreuses suspicions portées sur la nourriture ces dernières années génèrent une forme d'angoisse dans la population que nous ne pouvons pas ignorer. Il serait donc, à terme, assez judicieux d'établir un règlement relatif aux conditions de subventionnement des restaurants scolaires ou des autres institutions subventionnées ou appartenant à la Ville de Genève. Je sais que, concernant la diététique et l'équilibre des repas, un demi-poste de diététicienne a été ouvert par M. Tornare; c'est un premier pas, mais probablement insuffisant, compte tenu que ce sont des milliers de repas que la Ville subventionne dans les différents établissements où elle le fait.

De plus en plus, de la maternelle à la maison de retraite, les repas sont préparés de manière décentralisée, c'est aussi important de le dire, mais cela ne doit pas empêcher de penser qu'ils peuvent être de qualité. De nombreuses expériences, en France notamment, de restauration biologique se mettent en place avec succès. J'ai deux ou trois exemples que je peux vous citer. Dans le Gard, plus de 300 000 repas biologiques sont servis chaque année en restauration collective; à Pamiers, dans l'Ariège, un département que je connais bien et qui m'est cher, les élèves des écoles mangent de la nourriture biologique depuis de nombreux mois. En Bretagne, le restaurant universitaire de Lorient s'est mis depuis trois ans à l'alimentation biologique. On a pu constater que le gaspillage de nourriture était moindre, qu'il y avait donc un plus grand respect de la nourriture, ce qui pouvait compenser un éventuel surcoût que certaines associations se sont permis de tenter de chiffrer; en France, cela se montait, grosso modo, à 1 franc français par repas de surcoût, si on faisait appel à des produits d'origine biologique. C'est donc tout à fait faisable et nous souhaitons que le Conseil administratif se penche sur la question.

(La présidence est momentanément assurée par M. Alain Comte, vice-président.)

Préconsultation

M^{me} Alexandra Rys (DC). En ce qui nous concerne, nous avons un peu tiqué sur le terme «biologique». En effet, ceux qui se préoccupent réellement de leur alimentation et qui se renseignent savent que, en dépit des divers labels, le terme «biologique» recouvre des réalités qui ne sont parfois pas tout à fait celles que le consommateur lambda imagine. Ainsi, vous savez peut-être que, pour le sulfatage, il est toléré du sulfate de cuivre dans l'agriculture biologique, alors qu'il ne l'est plus dans l'agriculture conventionnelle depuis de nombreuses années. Cela, rassurez-vous, est en voie de disparition, en tout cas en Suisse.

En revanche, il y a une chose que la Suisse fait très bien et qu'elle fait même mieux que ses voisins, c'est ce qu'on appelle ici la «production intégrée», qu'on appelle dans d'autres pays francophones la «production raisonnée», et qui répond aux mêmes objectifs, c'est-à-dire d'avoir une agriculture respectueuse de l'environnement et en mesure de répondre à la demande du consommateur.

Je vais donc déposer sur votre bureau, Monsieur le président, l'amendement suivant:

Proposition d'amendement

Remplacer dans le texte de la deuxième invite le mot «biologique» par «issue de la production intégrée».

M. Roger Deneys (S). En ce qui concerne les socialistes, nous allons soutenir la motion M-181 telle qu'elle est proposée, dans la mesure où elle correspond tout à fait aux objectifs des socialistes en matière de souci de santé publique et de développement à long terme. En effet, l'alimentation biologique – et j'insiste sur le terme – permet non seulement d'assurer une alimentation saine aux différents enfants et aux différentes personnes de notre cité qui sont concernés par ce projet, mais aussi, vraisemblablement, à long terme, d'améliorer la qualité de l'alimentation de l'ensemble de la collectivité. Cela risque également de faire baisser les coûts de la santé publique, car une alimentation peu équilibrée est une source de frais médicaux supplémentaires dus au cholestérol, diabète, etc., et nous savons tous qu'une alimentation plus saine diminue les frais médicaux.

D'autre part, c'est aussi une question d'éthique; il est important de parler d'alimentation biologique, peut-être certifiée, mais en tout cas pas de production intégrée. C'est une question de respect de la nature et de l'environnement, car, certes, certaines substances sont autorisées dans l'agriculture biologique et pas dans l'agriculture intégrée, mais celles-ci sont tout de même moins artificielles,

moins chimiques que celles qui sont proposées par la production intégrée. Dans ce sens-là, d'une part, cela nous permet de moins endommager la nature et, d'autre part, de montrer notre respect pour les conditions de vie des animaux, notamment, car nous savons tous que les usines à animaux existent et qu'il est nécessaire de faire des efforts de ce côté-là. Le signal que la Ville de Genève peut donner en montrant son souci de respecter les conditions de vie des animaux que nous consommons me paraît essentiel dans ce début du XXI^e siècle, car nous ne pouvons pas occulter les conséquences de nos actes sur le reste de la planète.

Je vous invite donc à voter la motion telle qu'elle est proposée et à la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse, notamment pour étudier peut-être le détail du terme «biologique», mais en tout cas pas pour remplacer le terme «biologique» par ceux de «production intégrée», qui est une notion complètement, je dirai, ringarde, parce que, en fait, c'est simplement la production traditionnelle qui est «relookée», en quelque sorte.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Monsieur le président, je crois qu'il est nécessaire de préciser à M. Deneys qu'il n'a probablement pas compris toutes les nuances existant entre la production biologique et la production intégrée. La production intégrée, telle qu'elle est conçue en Suisse, est très loin d'être une notion ringarde, il y a des garde-fous très sévères qui la règlent et la réglementation à laquelle sont soumis les agriculteurs qui la pratiquent est aussi extrêmement sévère.

Je souris doucement quand, dans son exposé, M. Deneys associe biologique aux choses naturelles, donc bonnes pour l'homme. Dans l'exemple que je donnais tout à l'heure, pourquoi le sulfate de cuivre est-il encore autorisé? Parce que c'est naturel, mais on sait depuis fort longtemps que c'est parfaitement nocif quand l'être humain l'ingère. On voit donc très bien que, si la notion de biologique est sympathique et attirante, elle mérite un examen extrêmement approfondi. En Suisse, dans l'agriculture, avec cette notion de production intégrée, on a un outil qui est un très bon outil et il faut l'utiliser.

M. Alain Marquet (Ve). Pour répondre à la proposition d'amendement de M^{me} Rys, je dirais que, effectivement, l'agriculture biologique existe, l'agriculture raisonnée existe. Il se trouve toutefois que l'agriculture raisonnée n'est qu'un moyen terme entre la production qu'on pourrait appeler, jusqu'à maintenant, «traditionnelle» et une production nouvelle et moderne qui serait la production biologique. La production intégrée est souvent l'étape intermédiaire pour les exploitations qui sont en conversion.

Pour nous, il y a moyen de faire plus, de faire mieux et je pense que, eu égard aux responsabilités que la collectivité prend en subventionnant ces repas, il est nécessaire de faire le mieux possible. C'est la raison pour laquelle je vous propose de refuser l'amendement du PDC, bien que je comprenne parfaitement les efforts de consensus qu'il a voulu entreprendre par le biais de cet amendement.

J'aurais également préféré que cette motion soit renvoyée au Conseil administratif directement pour qu'il nous fasse une proposition. J'ai entendu qu'une demande était faite de la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse, pour ma part, je fais la proposition de la renvoyer au Conseil administratif.

(La présidence est reprise par M. Pierre Losio, président.)

Mis aux voix, l'amendement est refusé à la majorité (1 abstention).

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse sont acceptés à la majorité (quelques oppositions des Verts, des socialistes et du Parti du travail et 2 abstentions).

10. Résolution de MM. René Winet, Michel Ducret, Alain Fischer et M^{me} Michèle Ducret: «Passage piéton sur la route de Frontenex» (R-36)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant que:

- le trafic sur la route de Frontenex à la hauteur du passage piéton situé à l'entrée du parc La Grange est très dense;
- le passage piéton se trouve dans un léger virage;
- le passage piéton est emprunté par des mamans avec leur poussette et des enfants qui se rendent au parc,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires pour réduire les risques d'accidents à cet endroit très dangereux.

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 4117.

M. René Winet (R). Durant ces dernières années, le quartier Eaux-Vives - Frontenex s'est considérablement développé, de nouveaux immeubles se sont construits ainsi que l'école Pré-Picot, ce qui, par conséquent, a aussi augmenté le nombre d'enfants et de mamans qui se rendent avec leur poussette au parc La Grange. Le passage piéton, à hauteur de l'entrée du parc La Grange, est particulièrement dangereux, parce qu'il est situé dans un léger virage, donc avec une visibilité assez moyenne. Pour cette raison, nous demandons au Conseil administratif qu'il prenne les mesures nécessaires, évidemment en collaboration avec le département et le service correspondants, pour réduire les risques d'accident à cet endroit très dangereux.

Il y a encore eu un accident dernièrement, une voiture s'est fait tamponner à l'arrière par une autre; elle a dû stopper brusquement, car un groupe de jeunes traversaient la route sur le passage piéton et cela a créé un accident assez grave. C'est pour cela, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous demandons au Conseil administratif de prendre des mesures.

Préconsultation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Votre demande, Monsieur Winet, est tout à fait sensée, il suffit d'employer le passage piéton en question pour voir qu'il est effectivement très dangereux par manque de visibilité. La seule mesure que je verrais permettant d'atténuer le risque que vous évoquez serait d'installer des feux, qui pourraient être actionnés sur commande et que les piétons pourraient solliciter pour traverser.

Vous savez qu'une telle mesure est de la compétence du Canton, mais je suis prêt à intervenir auprès des responsables de l'Office des transports et de la circulation (OTC) pour leur demander d'envisager la pose de tels feux. Je vois mal d'autres solutions, car, comme vous l'avez dit, la visibilité n'étant pas bonne, si on crée une pseudo-sécurité pour les piétons, mais qu'on n'a pas les moyens de la garantir, cela risque d'aller à l'inverse de ce qu'on souhaite, parce que les automobilistes qui descendent ne verront pas suffisamment si un piéton est engagé ou non. Le meilleur moyen serait de faire en sorte que chacun sache qu'il y aura des feux à cet endroit, qu'il faudra par conséquent faire attention lorsqu'on descend la route de Frontenex. Je suis prêt à intervenir auprès de l'OTC pour examiner cette possibilité.

M. Damien Sidler (Ve). La résolution R-36 est assez claire dans son énoncé. Un seul constat s'impose: la voiture est très dangereuse, surtout en ville. Je féli-

cite et remercie le Parti radical; on voit que le douloureux débat de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur le plan piétons commence à porter ses fruits. Nous voterons le renvoi de la résolution au Conseil administratif pour qu'il agisse auprès du Conseil d'Etat.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste votera cette résolution avec d'autant plus de plaisir qu'il constate désormais que M. Winet et le Parti radical tout entier s'intéressent également aux piétons et aux jeunes mères de famille. C'est un bon point pour ce parti.

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs, je vous remercie de l'accueil favorable que vous faites à la résolution R-36. Evidemment, je suis un élu du quartier des Eaux-Vives, j'y habite, mais vous savez aussi que je ne suis pas du tout pour enlever les voitures à cet endroit. Au contraire, c'est un passage qui est nécessaire, mais il est important d'y garantir la sécurité, car même les vélos, les vélomoteurs et d'autres véhicules créent des dangers à cet endroit. Ce ne sont donc pas seulement les voitures qui sont dangereuses, ce sont aussi les autres moyens de transport et également les bus, qui ne roulent pas toujours à 40 km/h, croyez-moi!

J'estime qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité sur le passage piéton concerné pour toutes les personnes qui traversent pour se rendre au parc; il ne s'agit donc pas d'interdire les voitures et de faire une zone piétonne à cet endroit.

Mise aux voix, la résolution est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires pour réduire les risques d'accidents à cet endroit très dangereux.

11. Interpellation de M. Gérard Deshusses: «Exploitation du Restaurant de l'Île Rousseau et de l'établissement Le Lacustre: ambition municipale défailante?» (I-49)¹.

M. Gérard Deshusses (S). J'aurais évidemment souhaité développer cette interpellation en juin dernier, soit avant la période estivale, mais notre ordre du jour étant ce qu'il est et le rythme de nos travaux étant celui que nous connaissons, il est évident que c'est encore une chance de pouvoir en discuter au début du mois de septembre.

Genève est une ville internationale; c'est un centre touristique mondialement connu et chaque année des milliers de touristes visitent et parcourent ses rues. Dans ce sens, les collectivités publiques, mais aussi les associations privées, les commerçants s'efforcent d'investir année après année des sommes considérables pour renforcer l'attractivité de notre ville. D'un autre côté, notre municipalité n'épargne ni sa peine ni ses moyens pour aller dans le même sens et il faut reconnaître que l'apport économique, fiscal de cette activité touristique n'est pas mince.

C'est pourquoi il est quand même intéressant de constater que l'attitude de la Ville frise parfois l'incohérence. Ainsi, nous n'épargnons pas notre peine ni nos moyens, mais, dans le même temps, nous avons un parc de bistrot, de buvettes, de cafés extrêmement important que nous mettons en fermage et il faut constater que la réputation de ces différents établissements auprès de la population est pour le moins médiocre – globalement, il est vrai, parce qu'il y a des exceptions. Pour exemple, je pourrais prendre le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, mais je ne le ferai pas, parce que c'est une illustration caricaturale et que nous savons tous que le Conseil administratif s'est attelé à ce dossier, qui a un aspect pour le moins rocambolesque. Je ne prendrai pas non plus comme exemple le Restaurant des Halles de l'Île, parce que lui aussi est très connu, nous en parlons régulièrement et, s'il est vrai que les mets présentés dans ce bistrot sont des mets de qualité, le prix est aussi de qualité; il est même excessif et il faut compter parfois avec la musique qui vous est imposée et qui est tarifée à 10 francs l'unité – l'unité c'est le client – ce qui ne fait qu'augmenter la facture. Il faut bien comprendre que pour certains touristes, dont la monnaie est sensiblement moins lourde que la nôtre, à la fin de la soirée, la facture fait plutôt mal.

Comme exemple, je prendrai plutôt le bistrot Le Lacustre. Y êtes-vous déjà allés, Mesdames et Messieurs? Moi, je vous y invite bien volontiers, car c'est intéressant. L'accueil est pour le moins détestable, quand vous avez un accueil, parce qu'il faut bien comprendre que personne ne vous dira bonjour ni au revoir

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 4118.

et que vous n'aurez pas droit à un sourire. Avec un peu de malchance, quand vous arriverez les tables seront déjà dressées et, même à 10 h 45, il sera inutile d'en débarrasser une pour pouvoir boire un café. C'est un comble, non! Eh bien, non, le comble c'est que tout cela est préparé pour des dîneurs qu'on pourrait juger hypothétiques une fois qu'ils y auront mangé – mais il y a toujours des pigeons – ils ne reviendront pas. Si vous regardez la carte, elle est extrêmement modeste, la nourriture qui vous est servie est exécrable. La rumeur dit que certains, en sortant de là, ont été malades.

Un comble encore une fois? Non, ce n'est pas vrai, car le comble n'est pas là, Mesdames et Messieurs, il est à l'Île Rousseau. Le Restaurant de l'Île Rousseau est un lieu idéal, comme tous les autres restaurants que j'ai cités, parce qu'il est parmi les bistrotts de la ville les mieux situés. Dans toute autre ville européenne, ce serait une mine d'or, mais, là-bas, la carte est encore plus médiocre qu'au Lacustre et, pis que cela, les prix sont encore plus élevés! Pis encore, c'est une cascade d'horreurs! Il faut constater que l'hygiène est pour le moins douteuse; il suffit d'avoir la malchance de s'asseoir sur certaines parties de la terrasse pour être gênés par les lieux d'aisance, dont l'odeur est détestable; ils puent! Alors, bon appétit, Mesdames et Messieurs!

La carte de visite de notre Ville, qui possède les bistrotts parmi les mieux placés de la cité, c'est cela! Je crois que c'est un véritable scandale et que c'est inadmissible. Mesdames et Messieurs, je crois que la Ville se devrait d'être un exemple en la matière et elle est plutôt un exemple inverse. Je fais confiance à M. Pierre Muller, parce que je sais qu'il se bat de son côté et j'aimerais que l'interpellation que je fais ce soir lui soit un soutien. Il faut que les choses changent, il faut que nous modifiions les fermages de nos établissements, il faut que les gérants arrêtent de se moquer du monde, de nous en particulier et de la population en général.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je vais répondre rapidement à l'interpellation de M. Deshusses, que j'ai trouvée excellente. Je connais la qualité du conseiller municipal M. Deshusses et son interpellation va tout à fait dans le sens de celle-ci.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous dire trois choses. Premièrement, c'est que le constat fait par M. Deshusses est parfaitement réaliste. Comme lui, je suis déçu de la plupart des fermages de la Ville de Genève, de la qualité de l'accueil, sans parler de la qualité culinaire que nous avons lorsque nous déjeunons ou dînons dans ces endroits.

Deuxièmement, la Gérance immobilière municipale (GIM), qui est la répondante des fermages, doit travailler en collaboration avec deux autres départements

et c'est parfois là où le bât blesse. Vous savez très bien que la GIM doit gérer la partie commerciale, donc contrôler ce que fait le fermier, mais le reste, la partie construction et la partie occupation du domaine public, ne dépend pas de la GIM. Là, nous devons également faire un effort particulier, c'est-à-dire travailler en meilleure synergie entre le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de M. Ferrazino, le département des sports et de la sécurité, de M. Hediger, et mon département.

Pourquoi vous dis-je cela? Parce qu'il y a un certain nombre de projets qui sont à l'étude. Avec M. Ferrazino, nous nous sommes penchés sur les différents fermages et, en ce qui concerne le Restaurant de l'Île Rousseau, nous souhaitons le redynamiser, car il est vrai que cet établissement est hideux. J'ai constaté que l'occupation du domaine public à l'Île Rousseau n'était pas du tout dans l'idée que je me faisais. Je trouve que la chaise plastique, avec souvent des réclames, telle qu'elle est proposée ne correspond en rien à l'image idyllique de l'endroit. Je pourrais multiplier les exemples, car on trouve la même situation dans d'autres endroits. Je souhaiterais donc une meilleure coordination entre mon département, le département de M. Ferrazino et le département de M. Hediger, car c'est ce dernier qui délivre les autorisations d'occupation du domaine public.

Troisièmement, sachez que j'ai l'intention de promouvoir une nouvelle politique pour l'année prochaine et d'obliger les fermiers à améliorer la qualité de l'accueil et la décoration. Concernant précisément l'établissement Le Lacustre, je ne vous cache pas que je suis extrêmement mécontent de ce qui s'y passe; vous savez que ce restaurant est affirmé à une grande chaîne de restauration de la place, Télé-Restaurant. Actuellement, nous sommes en discussion avec une société qui reprendrait l'établissement Le Lacustre et qui a déjà émis un concept de qualité culinaire et de qualité d'accueil. Vous voyez qu'un effort est fait, mais cela prend un certain temps.

S'il y a maintenant une volonté du Conseil municipal de me donner un coup de main, je l'accepte avec beaucoup de plaisir, car c'est un travail important et cela me donnera encore plus de poids dans l'obligation que je souhaite obtenir de nos fermiers d'améliorer leur qualité d'accueil et leur restauration.

M. Gérard Deshusses (S). Je remercie M. Pierre Muller des informations qu'il nous a données et je constate que, effectivement, on peut lui faire confiance. Le dossier est entre de bonnes mains et j'espère qu'il y aura dès l'an prochain des améliorations sensibles concernant notamment ces quelques établissements.

L'interpellation est close.

12. Interpellation de M^{me} Isabel Nerny: «Remplacement des conseillers dans les commissions du Conseil municipal» (I-50)¹.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Je ne trouve pas normal que, quand nous remplaçons quelqu'un au pied levé dans une commission, il n'y ait pas de documents à nous remettre. Si nous ne sommes pas prévenus, nous ne savons pas quels objets vont être traités en commission et, quand nous le demandons au président, il n'a pas de copies à nous remettre. J'aimerais donc qu'il y ait une pile de documents pour qu'on puisse en distribuer si nécessaire aux personnes qui viennent faire un remplacement dans les diverses commissions, car chaque fois je me suis trouvée le bec dans l'eau, ne sachant pas ce qui allait être traité et n'ayant aucun document.

Le président. Je puis vous répondre que, dans la foulée de la question écrite QE-51, intitulée «Imprimés des objets traités dans les commissions», que vous aviez posée au bureau du Conseil municipal le 16 mai, une réponse a été élaborée par le bureau. Cette réponse figurera à l'ordre du jour de nos séances d'octobre et je pense qu'elle répondra également à votre interpellation. Je ne sais pas si elle vous conviendra comme réponse, mais réponse il y aura lors de la prochaine session.

L'interpellation est close.

13. Motion de MM. Alain Marquet, Roger Deneys, Alain Dupraz, Sami Kanaan, Christian Zaugg, M^{mes} Marie Vanek, Michèle Künzler et Liliane Johner: «Information pour la population et le Conseil municipal: quels projets dans le cadre de l'application du PL 8014?» (M-184)².*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les intentions de la Ville de Genève en vue d'encourager les mobilités douces;

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 4118.

² «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 4862.

- les impacts positifs de ce type de déplacements sur la santé des personnes, l'activité des commerces et plus généralement la convivialité des espaces concernés;
- les améliorations nettement perceptibles dans les communes ayant établi de véritables zones piétonnes;
- les nombreuses concertations prévues ou possibles en Ville de Genève pour ce type d'aménagements;
- la nécessité de tenir informée la population sur les projets de ce type,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de l'informer et de rendre public par une large information les projets dont il entend proposer la réalisation en application de la loi 8014 (création de zones piétonnes) et de la loi 8148 (compétences des communes en matière de circulation).

M. Alain Marquet (Ve). J'essaierai d'être très bref. Cette motion a permis de nous rendre compte, lorsque nous l'écrivions, d'un certain nombre de considérants, par exemple, que la Ville de Genève encourageait de façon pertinente et patente la mobilité douce; qu'on avait relevé les nombreux impacts positifs de ce type de déplacement; que des expériences multiples dans d'autres communes, qu'elles soient cantonales ou qu'elles se fassent dans d'autres cantons ou dans d'autres pays, montraient de véritables avancées dès qu'on avait des zones piétonnes installées au centre-ville.

La Ville de Genève a organisé, pourrait ou pourra organiser de nombreuses concertations avec la population en vue de présenter ce type d'aménagements, car la population a besoin d'être informée sur les projets de ce genre. Par le biais de la motion M-184, nous aimerions obtenir de la part du Conseil administratif la garantie qu'il fournira une large information à la population sur les projets en la matière, puisque une majorité de la population semble les attendre et les demander.

Préconsultation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Le Conseil administratif reçoit avec beaucoup d'intérêt cette demande, parce que nous avons entendu beaucoup de choses à propos des projets de lois 8014 et 8148, et nous allons certainement encore en entendre beaucoup d'ici le 2 décembre, date du scrutin.

Effectivement, je crois que tout le monde a droit à l'information que vous sollicitez, à savoir, si ces deux projets de lois sont confirmés en votation populaire, quelles en seraient les conséquences au niveau de l'aménagement pour la ville de

Genève. Nous sommes prêts, si vous nous le demandez tout à l'heure par votre vote, à dispenser une large information auprès de l'ensemble des citoyens pour expliquer quels sont nos projets que vous, conseillers municipaux, connaissez ou connaîtrez à la lecture du 20^e programme financier quadriennal, parce que l'ensemble de nos intentions au niveau de l'aménagement sont contenus dans ce programme financier quadriennal. Simplement, il faudra le vulgariser pour l'ensemble de la population, afin de lui faire savoir qu'est-ce que nous souhaitons faire au niveau de la ville de Genève.

Là aussi, il y a eu beaucoup d'idées reçues qu'il conviendra de battre en brèche. Régulièrement, on entend certains discours qui laissent entendre que les autorités de la Ville de Genève veulent cloisonner le centre-ville et rendre le plus difficile possible l'accessibilité au centre; vous verrez, par notre réponse, que tel n'est pas le cas, que les projets d'aménagements que nous avons sont simplement à l'image de ce qui se fait depuis des années dans d'autres villes qui nous entourent. Nous souhaitons simplement pouvoir vous donner ces quelques exemples.

Je dirai aussi, et je terminerai par là, vu l'heure, Monsieur le président, que ceux-là même qui s'insurgeaient à l'époque contre la fermeture des Rues-Basses ne viendraient pas aujourd'hui nous réclamer la réouverture de cette rue à la circulation, au même titre que ceux qui, à l'époque, s'insurgeaient contre la fermeture de la place du Molard ne viendraient pas aujourd'hui nous demander de l'ouvrir à la circulation. Nous partons de l'idée que les projets que nous formulons, qui vont exactement dans le même sens, peuvent être comparés à ce qui a déjà été fait. Nous en avons la liste et nous sommes prêts à la donner. Vous verrez que tous nos projets vont dans le sens d'une meilleure accessibilité au centre-ville et nous sommes prêts à le démontrer; en tout cas nous vous remercions, si vous votez la motion M-184, de nous en fournir l'occasion.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et 1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de l'informer et de rendre public par une large information les projets dont il entend proposer la réalisation en application de la loi 8014 (création de zones piétonnes) et de la loi 8148 (compétences des communes en matière de circulation).

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions.

Néant.

Le président. Je rappelle aux commissaires de la commission des sports et de la sécurité qu'ils ont rendez-vous au bureau E-125. Je demande à M. Guscetti de bien vouloir m'attendre un instant au pied de l'estrade du bureau, afin que je lui transmette la réponse à la question qu'il m'a posée. Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	490
2. Communications du bureau du Conseil municipal	492
3. Rapport d'activité 2000 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec)	498
– Motion de MM. Bernard Lescaze, Jean-Pierre Oberholzer et Robert Pattaroni: «Gestion de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec): pour la transparence» (M-215)	523
4. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées en remplacement de M. Pierre-André Torrent, démissionnaire (statuts de la Fondation, art. 9) (art. 131, lettre B, ch. 8, RCM)	528
5. Motion de MM. Alain-Georges Sandoz, François Sottas, Christian Zaugg, Roger Deneys, Pierre Losio, Jean-Marc Froidevaux, Mark Muller, Michel Ducret, M ^{mes} Hélène Ecuyer, Monique Guignard, Fatiha Eberle, Diana de la Rosa, Vanessa Ischi, Michèle Künzler, Alexandra Rys, Anne-Marie von Arx-Vernon et Sophie Christen: «Donnons une nouvelle impulsion à la création d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite» (M-177).....	529
6. Motion de MM. Gérard Deshusses et Roman Juon: «Suppression du pavillon sis à la rue Barthélemy-Menn» (M-178)	533
7. Motion de M ^{me} Isabel Nerny: «Changement des boilers dans les salles de bains des immeubles de la Gérance immobilière municipale contre l'installation de l'eau chaude courante» (M-179)	536
8. Motion de MM. René Grand, Jean-Louis Fazio, M ^{mes} Michèle Künzler, Vanessa Ischi, Alice Ecuivillon, Ruth Lanz et Liliane Johner: «Du vert pour Voltaire!» (M-180)	538

9. Motion de M. Alain Marquet: «L'alimentation saine, c'est possible!» (M-181).....	542
10. Résolution de MM. René Winet, Michel Ducret, Alain Fischer et M ^{me} Michèle Ducret: «Passage piéton sur la route de Frontenex» (R-36)	547
11. Interpellation de M. Gérard Deshusses: «Exploitation du Restaurant de l'Île Rousseau et de l'établissement Le Lacustre: ambition municipale défaillante?» (I-49).....	550
12. Interpellation de M ^{me} Isabel Nerny: «Remplacement des conseillers dans les commissions du Conseil municipal» (I-50)	553
13. Motion de MM. Alain Marquet, Roger Deneys, Alain Dupraz, Sami Kanaan, Christian Zaugg, M ^{mes} Marie Vanek, Michèle Künzler et Liliane Johner: «Information pour la population et le Conseil municipal: quels projets dans le cadre de l'application du PL 8014?» (M-184).....	553
14. Propositions des conseillers municipaux	556
15. Interpellations	556
16. Questions	556

La mémorialiste:
Marguerite Conus